



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance ordinaire du 4 décembre 2017*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le quatrième jour du mois de décembre 2017.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin  
Peggy Poulin-Nolet

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
Gilbert Vachon  
Mario Boily  
Renald Rodrigue

Tous formants quorum sous la présidence de madame la mairesse Denise Roy.

**Est aussi présente :**

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
  - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
  - 2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017
  - 2.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 novembre 2017
  - 2.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2017
  - 2.4. Adoption des comptes
  - 2.5. Avis de motion et présentation du règlement 359-2018 taxation 2018
  - 2.6. Transfert surplus accumulé
  - 2.7. Marge de crédit
  - 2.8. Avis de motion règlement 360-2018 traitement des élus
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
  - 3.1. Rapport urbanisme
- 4. Travaux publics**
  - 4.1. Travaux 10e rang Est
  - 4.2. CAUCA 311
- 5. Sécurité public et incendie**
  - 5.1. Rapport d'intervention novembre 2017
  - 5.2. bornes incendies - voir règlement mrc
- 6. Loisir, organismes et activités culturelles**

6.1. Commandites (Opération Nez Rouge Beauce-Etchemins)

**7. Affaires nouvelles**

**8. Période de questions**

**9. Divers**

9.1. Lecture de la correspondance

9.2. Rapport des organismes

9.3. Séance extraordinaire adoption budget 11 décembre 19h

9.4. Rapport mairesse

**10. Levée de l'assemblée**

**1. Ouverture de la séance**

**1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 217-12-2017**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que madame la mairesse en fait la lecture au bénéfice de l'auditoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Renald Rodrigue et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté en laissant le point 7-Affaires nouvelles ouvert.

Adoptée

**2. Administration générale et greffe**

**2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017**

**Résolution 218-12-2017**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

## **2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 novembre 2017**

### **Résolution 219-12-2017**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 novembre 2017 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 novembre 2017 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

## **2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2017**

### **Résolution 220-12-2017**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2017 et qu'ils renoncent à sa lecture;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2017 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

## **2.4 Adoption des comptes**

### **Résolution 221-12-2017**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois novembre 2017 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 106 329,83\$.

Adoptée

## **2.5 Avis de motion et présentation du règlement 359-2018 Taxation 2018**

Le projet de Règlement n° 359-2018 modifiant le règlement n° 349-2017 est présenté et une copie a été remise aux membres du conseil municipal. Ce règlement vise à établir la taxation pour l'année fiscale 2018.

Un avis de motion est donné par Mario Boily, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n° 359-2018 et abrogeant toutes dispositions incompatibles au règlement à être adopté.

## **2.6 Transfert surplus accumulé**

### **Résolution 222-12-2017**

ATTENDU QUE la Municipalité a effectué des travaux routiers non-prévus en 2018;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Gilbert Vachon et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'affecter un montant de 175 000\$ du surplus accumulé au budget courant.

Adoptée

## **2.7 Marge de crédit**

### **Résolution 223-12-2017**

Considérant que la municipalité de St-Odilon-de-Cranbourne doit procéder à l'ouverture d'une marge de crédit pour son fond de roulement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la directrice générale à négocier l'entente auprès de Centre financier aux Entreprises pour l'ouverture d'une marge de crédit au montant de 500 000.00\$;

D'accepter le taux d'intérêt proposé, soit le taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins majoré de 0% et les frais d'administration, soit 1/4% jusqu'à un maximum de 1500\$;

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer les documents à cet effet.

Adoptée

## **2.8 Avis de motion règlement 360-2018 traitement des élus**

Le projet de Règlement n° 360-2018 modifiant le règlement n° 336-2016, dont une copie a été remise aux membres du conseil municipal, est présenté. Ce règlement vise à encadrer la rémunération des membres du conseil.

Un avis de motion est donné par Mario Boily, conseiller, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, du Règlement n°360-2018 et abrogeant toutes dispositions incompatibles au règlement à être adopté.

### **3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

#### **3.1 Rapport urbanisme**

Le rapport des permis émis pour le mois de novembre est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

### **4. Travaux publics**

#### **4.1 Travaux 10e rang Est**

##### **Résolution 224-12-2017**

ATTENDU QUE les fossés ont été creusés dans le 10e rang Est en octobre dernier, tel que requis par l'entretien normal des infrastructures routières;

ATTENDU QUE la largeur du sentier de motoneige a été diminué par ce creusage et qu'une plainte a été déposée par un responsable des sentiers de motoneige à St-Odilon, M. Léandre Gagnon;

ATTENDU QUE le coordonnateur des travaux publics a rencontré M. Gagnon et qu'une entente a été prise entre les deux parties;

ATTENDU QUE la municipalité a remis la largeur du sentier de motoneige à 10 pieds, tel que convenu avec M. Gagnon;

ATTENDU QUE le président du club de motoneige des Etchemins, M. Martin Nicol, n'est pas satisfait des travaux de remise en état et de la largeur convenu et qu'une nouvelle plainte est adressée à la Municipalité;

ATTENDU QU'une seconde visite a été effectuée avec des membres du club et que maintenant la largeur exigée est de 14 pieds;

ATTENDU QUE la municipalité considère que la première demande était raisonnable et a déjà engagé des frais pour effectuer lesdites corrections;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE refuser la demande du Club de motoneige des Etchemins considérant la première entente prise avec M. Léandre Gagnon et les travaux déjà réalisés.

Adoptée

#### **4.2 CAUCA 311**

Des questions sont adressées à la directrice générale concernant le fonctionnement du 311 et de l'ajout du garage municipal à ce service. Une problématique est présentée par un conseiller concernant le transfert d'appel pendant et après le service. Des vérifications seront faites auprès de CAUCA.

## **5. Sécurité public et incendie**

### **5.1 Rapport d'intervention novembre 2017**

#### **Résolution 225-12-2017**

Il est proposé par Peggy Poulin-Nolet et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de novembre 2017 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

## **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

### **6.1 Commandites (Opération Nez Rouge Beauce-Etchemins)**

#### **Résolution 226-12-2017**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder une commandite de 100\$ à Opération Nez Rouge Beauce-Etchemins.

Adoptée

## **7. Affaires nouvelles**

## **8. Période de questions**

Aucune question dans la salle.

## **9. Divers**

### **9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

### **9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

### **9.3 Séance extraordinaire adoption budget 11 décembre**

La directrice générale rappelle la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du budget le 11 décembre prochain à 19h.

#### **9.4 Rapport mairesse**

La mairesse, Mme Denise Roy, fait son rapport de la dernière séance du conseil des maires de la MRC Robert-Cliche.

#### **10. Levée de l'assemblée**

##### **Résolution 227-12-2017**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h25.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**Denise Roy,**  
**Mairesse.**

---

**Dominique Giguère,**  
**Directrice générale.**